

Recommandations pour une Stratégie de
coordination de l'action climat

TUNISIE

CAS

De la planification à l'action:
Intégrer le changement climatique
dans les secteurs clés



Union for the Mediterranean
Union pour la Méditerranée
الإتحاد من أجل المتوسط

Ce projet est labellisé par l'UpM

Préface

Le projet Clima-Med a produit la « Stratégie de coordination de l'action pour le climat » (CAS) dans huit pays partenaires dans les pays du voisinage européen Sud : Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine et Tunisie. La CAS est un outil d'analyse et une grille d'orientations mise à la disposition des autorités nationales sur la façon de mieux intégrer les engagements auprès du CCNUCC avec les politiques et projets publics relatifs au changement climatique. Elle se concentre à la fois sur l'atténuation et sur l'adaptation et, dans cette perspective, a pour objectif d'apporter un soutien afin de :

- Faciliter le suivi intersectoriel de ses efforts climat
- Favoriser la coordination climatique
- Apporter sa contribution à la révision des CDNs
- Entreprendre des projets sur le changement climatique aux niveaux national et local
- Donner de la visibilité aux opportunités, en aidant à attirer des promoteurs et des investisseurs de projets climatiques
- Fournir des informations de finance climat aux donateurs internationaux et aux organisations d'aide

Les CASs sont guidés par des questions adaptées aux attentes du Groupe national de coordination (GNC) et aux principaux défis de leur pays. Par exemple, la CAS de Jordanie aborde la manière d'améliorer l'intégration des CDNs dans le cadre politique national. Celle du Liban se concentre sur la manière dont les autorités locales peuvent entreprendre indépendamment des efforts climatiques.

Bien que cet écart puisse créer une certaine divergence dans les méthodologies, toutes les CAS respectent la même structure constituée de deux sections:

- (Partie A) : une évaluation générale de l'intégration actuelle des CDNs dans les politiques nationales
- (Partie B) : des recommandations stratégiques pour améliorer l'efficacité et la coordination de l'intégration des NDCs dans l'action climat du pays.

Chaque CAS comprend un tableau avec des indicateurs clés sur la situation économique du pays pour fournir un contexte pour les activités liées à la mise en œuvre des CDNs.

Les recommandations des CASs s'appuient également sur des informations de gouvernance basée sur le terrain, afin de déterminer les domaines d'intervention possibles et mûres pour soutenir la mise en œuvre des CDNs. La CAS analyse plus spécifiquement les domaines de:

- Politique, stratégie et cadre juridique/planification
- Budgétisation et investissement
- Cadre de suivi et d'évaluation
- Besoins et activités de renforcement des capacités

En plus des recommandations spécifiques aux conditions de chaque pays, une CAS propose également des recommandations communes à tous les pays partenaires. Entre autres, ces recommandations communes incluent :

- La préparation d'une feuille de route de mise en œuvre des CDNs avec des délais et des coûts pour tous les secteurs
- L'augmentation de la visibilité du cadre de la politique climatique en facilitant l'accès aux documents de politique nationale liés aux CDNs et en mettant à disposition une base de données publique en ligne qui sera gérée par une institution publique
- La facilitation de la diffusion internationale des objectifs et des principales orientations du cadre politique national en ajoutant un résumé exécutif en anglais à chaque document.

Préface

- Le développement d'une méthodologie de planification systématique, qui comprend le développement de modèles et de directives de planification des CDN - pouvant aussi être adaptés aux conditions de chaque institution publique/ministère
- La synchronisation du calendrier d'action des plans/stratégies actuels et futurs en développant des calendriers d'action des CDN synchronisés pour chaque secteur.

Dans le cadre des priorités de Clima-Med, concernant le renforcement de la participation active des autorités locales aux efforts de mise en œuvre des CDN de leur pays, il existe également des recommandations spécifiques aux autorités locales. Celles-ci peuvent inclure les points suivants:

- Encourager l'alignement des actions locales avec les objectifs des CDN et intégrer les critères climatiques dans les systèmes nationaux de transferts fiscaux. Les gouvernements nationaux peuvent réviser les structures d'affectation des recettes des finances municipales, les mécanismes de transfert fiscal et les cadres d'emprunt infranationaux en incluant des critères en lien avec les priorités CDN.
- La mise en place d'un mécanisme national d'appui des Plans d'actions en faveur de l'accès à l'énergie durable et du climat (PAAEDCs) pour agir en tant que centre de facilitation et d'expertise. Ce mécanisme peut offrir aux autorités locales de toutes tailles une assistance technique dans la préparation et la mise en œuvre des PAAEDCs, allant de la formulation initiale à la facilitation de la collecte de fonds, à l'amélioration la bancabilité des projets et à l'intégration des CDN dans les plans municipaux.

La CAS est un document vivant et dynamique, qui doit être systématiquement édité et mis à jour en fonction des changements dans les cadres politiques nationaux ou des CDN des pays.

Le projet Clima-Med, en coopération avec les Groupes de Coordination National des pays partenaires, en lance le processus en délivrant la première Stratégie de coordination de l'action pour le climat, CAS. Ce processus vise ainsi à offrir un modèle et un cadre aux autorités partenaires en les invitant à prendre l'initiative pour les mises à jour, les changements ou les ajustements, en faisant preuve d'appropriation et en s'assurant son adaptation aux besoins nationaux et les dynamiques propres.

Liste des Abréviations

ACTA	Aménagement et Conservation des Terres Agricoles
ACTE	Alliance des Communes pour la Transition Energétique
Adapt-CC	Adaptation au Changement Climatique
AND-MDP	Autorité Nationale Désignée pour le Mécanisme de Développement Propre
ANME	Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Énergie
AROTT	Autorité Régionale Organisatrice de Transports Terrestres
AROTT	Autorité Organisatrice des Transports Terrestres
BUR1	Premier Rapport Biennal
BUR2	Second Rapport Biennal
CAS	Stratégie de Coordination Climatique
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CdM	Convention des Maires
CdM Med	Convention des Maires en Adaptation pour la Méditerranée
CDNs	Contributions Déterminées au niveau National
CFAD	Centre de Formation et d'Appui à la Décentralisation
CNCC	Comité National sur le Changement Climatique
CO2	Dioxyde de carbone
CPSCl	Caisse des Prêts et de Soutien aux Collectivités Locales
DGQEV	Direction Générale de l'Environnement et de la Qualité de Vie
EBT	Évaluation des Besoins Technologiques
EE	Efficacité Énergétique
ENM	Élévation du Niveau de la Mer
EnR	Énergies Renouvelables
ESCO	Sociétés de Services Énergétiques
GCN	Groupe de Coordination National
GES	Gaz à Effet de Serre
GIEC	Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'Évolution du climat
LEDS	Stratégies pour un Développement à Faibles Emissions
MALE	Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement
MAP	Mécanisme d'Appui aux PAAEDCs
MARHP	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche
MEDSTAT	Euro Mediterranean Statistical Cooperation
MIDCI	Ministère du Développement de l'Investissement et de la Coopération Internationale
MIEM	Ministère de l'Industrie, de l'Énergie et des Mines
MRV	Surveillance, Notification et Vérification
NAP	Plan National D'Adaptation
ONA	Office National de l'Assainissement
PAAEDC	Plan d'Action pour l'Accès à l'Énergie Durable et le Climat
PEV	Politique Européenne de Voisinage
PF	Point Focal
PIB	Produit Intérieur Brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
SAC	Stratégie Nationale de Coordination de l'Action Climat
SNCC	Stratégie Nationale sur le Changement Climatique
SNDSFP	Stratégie Nationale de Développement et de Gestion Durable des Forêts et Parcours et Plan D'Action
SPANB	Stratégie et plan d'action nationaux pour la biodiversité
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UE	Union Européenne
USD	Dollar Américain

Note d'orientation à l'intention du lecteur

Ce document vise à fournir des recommandations aux autorités nationales afin d'améliorer l'intégration du changement climatique (à la fois l'atténuation et l'adaptation) dans les politiques publiques et d'assurer une coordination plus efficace entre tous les acteurs du changement climatique en Tunisie. Ceci passe impérativement par l'application de mesures adaptées pour mener à bien des actions de lutte contre le changement climatique et améliorer le financement du climat aux niveaux national et local. Ces recommandations visent à ajouter des dimensions complémentaires à la feuille de route pour la mise en œuvre des CDN de la Tunisie préparés en Novembre 2019.

Ce document s'articule autour de deux sections principales : (A) l'analyse de l'intégration de la dimension de changement climatique dans les politiques et stratégies nationales et (B) des recommandations pour une stratégie nationale de coordination de l'action climat.

A. L'analyse de l'intégration de la dimension de changement climatique montre la convergence entre les CDN et les politiques et stratégies nationales et locales, en termes de mise en œuvre des CDN, et, le cas échéant, les liens avec les institutions internationales aussi bien en termes de financement que d'assistance technique. Le profil climatique du pays fournit les principaux indicateurs sur les économies du pays en mettant l'accent sur leur relation avec la mise en œuvre de ses contributions déterminée au niveau national (NDC).

B. Les recommandations de la CAS s'appuient sur l'état des lieux et l'analyse des stratégies et initiatives en lien avec le climat, ainsi que sur un bref constat de la gouvernance sur le terrain. Ceci a favorisé l'identification des domaines d'intervention possibles, à même d'appuyer la mise en œuvre des CDN et d'aboutir à la formulation de lignes directrices pour le financement de la lutte contre le changement climatique.

Ce document a été produit dans le cadre des activités du projet de l'Union européenne pour les pays du sud de la PEV EUROPEAID / 139067 / DH / SER / MULTI. La SAC a été préparée avec le soutien direct des experts Clima-Med.

Une version numérique de ce document est disponible sur le site internet du projet : www.climamed.eu

Les auteurs de la publication déplorent les éventuelles erreurs ou omissions qui auraient pu se glisser à leur insu.

Table des matières

Liste des Abréviations	4
Résumé exécutif	8
PARTIE A – L’Analyse de l’Intégration des CDN dans la Politique Nationale	12
1. Le Rôle de la Tunisie dans l’Action Mondiale pour le Climat	12
1.1. Engagements Internationaux de la Tunisie en Matière de Climat	12
1.2. Le Profile Climatique de la Tunisie	12
2. Actions Nationales pour le Climat en Tunisie	13
2.1. Cadre National de Politique Climatique	14
3. La Convergence des Priorités de la CDN dans Les Politiques Nationales	15
3.1 Priorités Principales de la CDN Tunisienne	15
3.2 Secteurs Prioritaires Couverts par le Plan de Développement National 2020-2016	16
3.3 La Tunisie face au COVID19- à l’Horizon 2025	17
3.4 Le Plan Directeur National des Transports à l’Horizon 2040	17
3.5 Stratégie Nationale de l’Énergie 30 30 & Plan d’Action National de l’Énergie 2020-2014	18
3.6 Politique Nationale de Mobilité Urbaine	18
3.7 Stratégie Nationale de Développement et de Gestion Durable des Forêts et Parcours	18
3.8 Stratégie et Plan d’Action Nationaux pour la Biodiversité	18
3.9 Stratégie du Tourisme de la Tunisie Vision 1+3	19
3.10 Nouvelle Stratégie d’Aménagement et de Conservation des Terres Agricoles	19
4. Intégration des Engagements Internationaux dans les Politiques Nationales	20
4.1 Lien entre les Priorités du Plan National d’Adaptation et Recadre Politique Nationale	20
4.2 Lien entre la Stratégie de Développement à faibles émissions et les Politiques Nationales	20
4.4 Analyse de l’Intégration des CDN	21
5. Coordination Nationale pour le Climat	22
5.1. Groupe de Coordination Nationale Clima-Med	22
5.2. Évaluation la Coordination Nationale sur le Climat selon Clima-Med	23
6. Engagements des Villes en Matière de Climat - Plan d’Action pour l’Accès à l’Énergie Durable et le Climat - Intégration du PAAEDC	23
6.1. Politiques et Action Climatique en Lien avec le Niveau Local	23
6.2. Actions Climatiques Proposées dans le Cadre de Clima-Med	24

PARTIE B- Recommandations pour une Stratégie de Coordination de l'Action Climatique 26

1. Politique, Stratégie et Cadre Juridique et Planification 26

- 1.1. Priorisation des Engagements Internationaux en Matière de Climat 26
- 1.2. Amélioration de la Méthodologie de Planification des Actions Climat 27
- 1.3. Amélioration de l'intégration des CDNs, NAPs, LEDS et MRVs 27
- 1.4. Renforcer les Mécanismes Nationaux de Coordination pour l'Action Climat 28

2. Cadre de Programmation Budgétaire et d'Investissement 29

- 2.1. Accroître la Capacité du Secteur Privé à Entreprendre des Projets Climatiques 29
- 2.2. Développement de Mesures et d'Incitations Fiscales Innovantes et Sensibles au Climat 29
- 2.3. Planification Locale du Climat et Développement d'une Réserve de Projets
Banquables et Reproductibles 30
- 2.4. Mobilisation des Investissements du Secteur Privé 39

3. Cadre de Suivi et d'Évaluation 31

- 3.1. Analyse des Données 31
- 3.2. Collecte et Gestion des Données 31
- 3.3. Le Suivi du Financement Climat Urbain 32

4. Activités de Renforcement des Capacités 32

- 4.1 Des Ressources Humaines à l'Échelle Nationale et Locale 32
- 4.2 Fournir des Outils et Lignes Directrices 32
- 4.3 Communication Publique sur les CDNs 32
- 4.4 L'Intégration de la Dimension de Genre 33

Résumé exécutif

Contexte général

La Tunisie figure parmi les pays de la Méditerranée les plus exposés aux impacts du dérèglement climatique dont les effets sont réels et affectent de plus en plus des secteurs vitaux du pays. L'avancée du désert, la montée du niveau de la mer, la rareté et la salinité des eaux de surface, autant d'effets qui n'affectent pas seulement les ressources naturelles et les secteurs clés comme l'agriculture, l'eau, la santé et la sécurité alimentaire mais aussi l'économie et l'emploi. La Tunisie, pays faible émetteur de Gaz à Effet de Serre a opté volontairement pour une stratégie de développement à faible intensité de carbone et résilient au changement climatique.

L'Union Européenne (UE), s'engage à relever les défis du changement climatique en Europe mais aussi à travers sa politique de voisinage méditerranéen. Pour se faire, le pacte vert « Green Deal » apporte la réponse à ces défis, notamment pour la coordination des efforts visant à construire un système financier cohérent appuyant des solutions durables dans la région. Dans ce cadre, la Tunisie entame des alliances s'alignant au pacte vert de l'UE partageant ainsi les mêmes convictions pour un développement résilient à faible carbone.

Le projet Clima-Med, financé par l'UE, met l'accent sur la prépondérance d'une lutte commune de l'UE contre le changement climatique avec les pays bénéficiaires du Sud de la Méditerranée, dont la Tunisie, essentiellement à travers une bonne coordination horizontale et verticale entre toutes les parties prenantes et acteurs du climat et du développement, tout en assurant une parfaite adéquation avec les politiques, stratégies et programmes en vigueur au niveau national et local, institutionnel, réglementaire et financier.

Pour ce faire, Clima-Med propose une coordination ciblée de l'action climat tant au niveau national que local et d'en renforcer les liens, tout en prônant une finance climatique solide, innovante et transparente, alliant le portage de projets climatiques aussi bien par les institutions nationales que par les communes, avec l'implication active du secteur privé, des investisseurs et des institutions financières internationales.

Le projet Clima-Med

Le projet Clima-Med a démarré en 2018 au profit de 8 pays et plus d'une centaine de villes bénéficiaires du Sud de la Méditerranée. Il rehausse 3 volets incontournables visant à orienter et mettre en application les politiques, stratégies et programmes en rapport avec le climat, à travers des actions climatiques bien coordonnées et validées par toutes les parties.

Ces volets sont préconisés dans les 3 composantes de Clima-Med : (i) la première est dédiée à la coordination de l'action climat au niveau national avec pour principale initiative l'élaboration d'une stratégie nationale de coordination de l'action climat (CAS) ; (ii) la deuxième est dédiée à l'appui des communes pour l'élaboration de leurs PAAEDCs (Plans d'action en faveur de l'énergie durable et du climat) et l'identification d'actions climatiques selon le degré de priorisation ainsi que les schémas plausibles pour leur financement et la troisième composante explore des scénarios de mécanismes de financement de l'action climat en vue de l'élaboration d'un guide pour le financement climatique (national et local) en Tunisie.

Le concept de la CAS et processus de son élaboration

C'est dans le cadre de la première composante de Clima-Med que ce document propose les éléments d'une CAS pour la Tunisie, avec une méthodologie basée sur le diagnostic et l'analyse du contexte national et local de tous les secteurs impactés par le climat, ainsi que la prise en compte des initiatives et actions menées par les acteurs actifs du Climat. La démarche s'est appuyée d'abord sur la création d'un Groupe de Coordination National pour Clima-Med avec pour Point focal (PF) technique le ministère des Affaires Locales et de l'Environnement, entouré de toutes les institutions et acteurs nationaux du changement climatique (adaptation et atténuation) et de l'énergie durable.

Grâce à un échange et un dialogue continu avec le PF et les membres du GCN, une feuille de route accompagnée d'un plan de travail ont été arrêtés incluant l'élaboration de la CAS et d'autres éléments de base pour la coordination et la mise en œuvre de l'action climat en Tunisie. Parmi ces éléments, le lancement d'un mécanisme d'appui aux PAAEDCs qui va favoriser et élargir le développement des PAAEDCs à toutes les villes tunisiennes (11 villes tunisiennes sélectionnées

par le PF bénéficient actuellement de l'appui de Clima-Med pour développer leurs PAAEDCs) – le PAAEDC qui constitue un plan cadre pour la planification et la mise en œuvre des actions climatiques et d'énergie durable dans les communes, mais aussi le renforcement et la matérialisation d'un lien structuré et durable, à travers le MAP entre le niveau national (institutions nationales) et le local (les communes). Ceci favorise la mise en application des CDN ainsi que la mise en œuvre des actions climatiques au niveau local et la proposition de mécanismes et scénarios de financement innovants des PAAEDCs et des actions climatiques localement. Il est noté que les activités de Clima-Med pour les communes sont facilitées grâce au code communal en vigueur depuis 2016 ainsi qu'au processus de décentralisation en cours en Tunisie.

Contenu de la CAS

Ce document est élaboré en étroite concertation avec la Direction générale de la qualité de la vie et de l'environnement du MALE, et s'articule autour de deux sections principales : la première présente une évaluation succincte de l'état de l'intégration du changement climatique dans les politiques et stratégies nationales, avec un bref constat de la gouvernance sur le terrain. La deuxième apporte les recommandations résultantes pour une stratégie nationale de coordination de l'action climat axée sur l'identification de domaines d'intervention prioritaires, visant à appuyer la mise en œuvre des CDN et aboutir à la formulation de lignes directrices pour le financement des actions climatiques. Cette Stratégie vise à ajouter des dimensions complémentaires à la feuille de route pour la mise en œuvre des CDN de la Tunisie préparés en Novembre 2019.

Principales recommandations

- Il est nécessaire de prioriser les secteurs de l'eau, du transport, de l'agriculture, de l'approvisionnement alimentaire et des zones côtières avec des objectifs clairs et une planification avec un budget détaillé, un calendrier, une base de données regroupant les documents correspondants, un résumé exécutif, et des instructions précises.

- o Des recommandations détaillées portent également sur l'amélioration du système de suivi et évaluation et le MRV, d'ordre sectoriel pour le transport et la mobilité, le tourisme, l'eau, l'agriculture avec la sécurité alimentaire, les déchets et la santé en rapport avec la pandémie du COVID19-, entre autres.

- Les efforts doivent être intégrés avec des CDN, NAPs, LEDSs et MRVs afin de garantir un système complet, permanent et formalisé.

- o Les recommandations engendrées pour la CAS sont basées sur l'évaluation et l'amélioration du cadre politique national, des NAPs et des LEDS, en catégorisant les secteurs clés.

- o Sur le plan politique, stratégique, et le cadre juridique et de planification, les recommandations proposent une priorisation des engagements internationaux en matière de climat en Tunisie.

- Les mécanismes de coordination peuvent renforcer avec la création des institutions publiques (e.g. un comité national et un secrétariat sur le changement climatique), le développement d'un code de conduite et plus de visibilité des acteurs engagés.

- o Il est également proposé d'appuyer la création d'un GCN pour Clima-Med, en rehaussant sa mission d'intégrateur et coordinateur de la politique et action climat dans toutes les institutions et acteurs du changement climatique et domaines en rapport. Dans ce cadre, il est noté que Clima-Med a déjà préparé un cadre de travail pour cette coordination à travers le GCN, qui est déjà opérationnel.

- Il est également proposé d'accroître la participation du secteur privé en augmentant les projets et les opportunités du changement climatique, améliorant les critères de sélection et d'évaluation de lignes de crédit et du secteur bancaire, établissant une plateforme de dialogue et renforçant les mesures de supervision et de contrôle.

- o Sur le plan des programmations budgétaires et des investissements, il est recommandé de soutenir la mise en place de la convention entre l'ANME et la Caisse des Prêts et de Soutien des Collectivités Locales (CPSCL).

- o D'établir une plateforme de dialogue entre le secteur public, privé et financier afin de faciliter et soutenir la formulation et le financement des projets, d'améliorer les lignes de crédit aux ESCOs en prenant comme axe principal la consolidation des structures et modèles juridiques des sociétés de leasing et de services énergétiques (ESCO), qui existent en Tunisie, et de développer des mesures d'incitations fiscales innovantes et sensibles au climat, notamment pour les communes.

- Il est recommandé de mettre en place d'un mécanisme national d'appui au PAAEDC pour assurer la participation des autorités locales.

- o Le MAP serait l'outil, l'appareil et le centre d'expertise officiel permettant d'offrir aux autorités locales de toutes tailles une assistance

technique et financière dans la préparation et la mise en œuvre du PAAEDC. Il fournira une plateforme de coordination pour consolider et aider à lancer des actions directement et indirectement liées à la mise en œuvre des CDN dans le cadre de l'action des autorités locales (par exemple, soutenir des initiatives telles que Villes intelligentes, Villes saines, Villes propres, l'adhésion à la CdM (Convention des Maires) à travers la CdM Med gérée et coordonnée par Clima-Med.

- Créer des initiatives et avantages fiscaux adaptées aux différents acteurs (les communes, les promoteurs privés, les industries, les organisations publiques et les ménages), en établissant un système de financement principalement les communes de petite et moyenne taille.

- o Pour faciliter les mesures et les procédures, il est nécessaire d'établir un cadre juridique et de renforcer des contrats de concessions.

- o Désigner et de former un « responsable de mise en œuvre du PAAEDC » dans chaque commune, chargé de superviser la préparation et la mise en œuvre du PAAEDC.

- Il est proposé d'établir un centre d'information et une entité responsable de suivi et d'évaluation afin que la vulnérabilité soit réduite, le système actuel d'inventaire de GES soit amélioré, la coopération avec les actions de soutien soit renforcée (comme le projet MEDSTAT) et les autorités locales sont intégrés aux analyses intersectorielles.

- Il s'avère que l'intégration efficace des CDN dans le cadre politique national et la coordination climatique nécessite un aménagement de la gouvernance et des améliorations d'ordre institutionnel.

- o D'adapter la méthode de développement d'un

cadre politique national synchronisé dans les domaines liés au changement climatique.

- o La promotion de la base de données pour les agents publics nationaux et locaux sur l'élaboration d'un inventaire des GES.

- D'autres recommandations ciblent le renforcement des capacités à l'égard de l'action climat au niveau des partenaires financiers, au lancement de programmes de sensibilisation et de communications, l'implication active des femmes, des jeunes, et des populations vulnérables dans l'action climatique. Finalement l'incitation et l'encouragement de l'entrepreneuriat dans des actions climatiques innovantes en phase avec les progrès en énergie, en transformation digitale et autres technologies de pointe.

Complémentarité avec les initiatives nationales

Il est important de souligner que, grâce à un travail mené étroitement avec la DGEQV du MALE et le GCN de Clima-Med, les éléments proposés par Clima-Med vont de pair et sont parfaitement en ligne avec les processus en cours d'élaboration par le MALE avec ses partenaires, principalement la mise à jours des CDN, la préparation de la Stratégie tunisienne Bas-Carbone et Résiliente au Changement Climatique à l'Horizon 2050 - conformément aux engagements de la Tunisie à l'accord de Paris- ainsi que le lancement du forum national des acteurs du changement climatique en Tunisie dans le cadre du programme Adapt-CC. Les éléments acquis de Clima-Med, offrent d'ores et déjà des jalons et des préceptes de base pour faciliter l'élaboration de la stratégie bas carbone, la mise à jour des CDN et le lancement du forum des acteurs du changement climatique à l'instar du GCN de Clima-Med.



Barrage Sidi Salem

PARTIE A

L'Analyse de l'Intégration des CDN dans la Politique Nationale



Cette partie est constituée de six sous-sections, et présente un examen de l'intégration des Contributions prévues déterminées au niveau national (CDNs) aux programmes, politiques, stratégies et plans de développement nationaux identifiés. Des orientations préliminaires et des informations générales y sont fournies pour enchaîner avec la préparation de la Partie B qui présente des recommandations pour assurer une meilleure coordination de l'action climatique en Tunisie.

1. Le Rôle de la Tunisie dans l'Action Mondiale pour le Climat

1.1. Engagements Internationaux de la Tunisie en Matière de Climat

La Tunisie a rédigé sa première Communication dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en 2001. Depuis cette date, le pays a développé plusieurs stratégies favorisant les actions de lutte contre le changement climatique par secteur, à savoir l'agriculture et la conservation des écosystèmes (2007), la santé (2010), l'énergie (2016) et le tourisme. En plus, une stratégie nationale de lutte contre le changement climatique et un plan de réduction de la vulnérabilité des zones côtières (le Rapport Biennal) ont été élaborés après 2012.

La deuxième Communication nationale de la Tunisie a été soumise à la CCNUCC en décembre 2013, suivie par les CDNs en 2015. Le premier Rapport Biennal (BUR1) a été soumis le 31 décembre 2014, le second (BUR2) le 31 décembre 2016.

La Tunisie a soumis la 3ème Communication nationale en 2019 et une nouvelle version des CDNs est récemment arrivée à la fin du processus de consultation nationale. Après la finalisation de cette CAS, afin de donner un aperçu du changement et d'offrir une piste de référence pour une révision éventuelle, un tableau comparant les CDNs initiaux avec les CDNs révisés.

La CDN de la Tunisie s'engage à réduire l'intensité de ses émissions de carbone de 13) % 41 % sans condition et 28 % avec condition) d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 2010. Les efforts d'atténuation se concentrent particulièrement sur le secteur de l'énergie, lequel représente 75 % des réductions des émissions proposées. De plus, la question du changement climatique et la protection de l'environnement, ainsi que la dimension de genre, sont intégrés dans la constitution de 2014.



Monuments Kerkouane

1.2. Le profil climatique de la Tunisie

Population (2019) ¹	11.694.719	Tonne métrique d'émissions de CO2 (par habitant - 2012)	2,648 tonnes d'émissions par habitant
PIB (en 2019)	38.796.687 USD	Budget total nécessaire pour les CDN^{3,2}	20 milliards USD
Croissance du PIB (% annuel, 2019)	1 %	Pour des objectifs incondi- tionnels	%13 réduction d'émissions de CO2
Revenus hors dons (% PIB, 2018) ⁴	%35	Pour des objectifs condi- tionnels	%28 réduction d'émissions de CO2
Prix de l'essence à la pompe (Cent USD par litre, 2016)	0,73 USD	Budget pour l'adaptation (2030-2015) ⁵	1.9 milliards USD
Prix de l'électricité (Cent USD par kWh, 2020) ⁶	7,70 USD	Budget pour l'atténuation (2030-2015) ⁷	17.5 milliards USD
Valeur ajoutée des secteurs (% du PIB)			
- Agriculture, sylviculture et pêche	%10,4		Énergie : %57,9
- Industrie & Construction	%22,7	Émission de CO2 % (par secteur, en 2012) ⁸	Industrie : %11,7
			Déchets : %6,5
			Agriculture, Sylviculture et autres utilisations des terres : %23,9
Budget des municipalités et collectivités locales⁹ en 2019	487 MD	Total des ressources renouvelables ^{11,10}	Ressources d'eau : 403,64 m3/habitant/an en 2017
			Ressources d'électricité: %2,49 en 2015

2. Actions nationales pour le climat en Tunisie

La lutte contre le changement climatique est inscrite dans la nouvelle Constitution tunisienne de 2014. En outre, l'engagement international en matière d'atténuation du changement climatique se reflète dans plusieurs actions nationales, telles que la Stratégie Nationale sur le Changement Climatique (SNCC), la Stratégie sur l'Efficacité Énergétique et le Plan Solaire Tunisien (mis à jour en 2015, 2013 et 2016). Dans ce

cadre, le pays aligne la mise en œuvre des CDNs sur le Plan national de développement pour l'intégration de l'économie verte (2020-2016) et la Stratégie 2050 bas carbone et les autres stratégies sectorielles.

Le Plan National pour l'Adaptation au Changement Climatique (NAP) est en cours d'élaboration, mais, en attendant, la Tunisie a adopté de très riches approches d'adaptation dans différents documents politiques nationaux. Par exemple, la Tunisie a lancé un ambitieux

¹ All from World Bank Data if not specified otherwise

² INDC to UNFCCC Tunisia, 2015

³ <https://info.undp.org/docs/pdc/Documents/TUN/Tunisia20%MRP20%English.pdf>

⁴ OECD - Total Tax and Non-Tax Revenue Excluding Grants - Federal or Central Government

⁵ INDC to UNFCCC Tunisia, 2015

⁶ World Bank Doing Business 2020 Measuring Regulatory Quality and Efficiency

⁷ INDC to UNFCCC Tunisia, 2015

⁸ Greenhouse Gas in Tunisia in 2012 (UNDP Report)

⁹ http://www.gbo.tn/index.php?option=com_docman&task=doc_view&gid=472&Itemid=124&lang=fr

¹⁰ FAO Aquastat, 2017. Link:

¹¹ World Development Indicators- Tunisia - Electricity production from renewable sources, excluding hydroelectric

programme de transition énergétique visant à réduire la demande d'énergie primaire de %30 d'ici 2030 et un taux d'introduction de %30 des énergies renouvelables dans la production d'électricité.

La principale institution désignée pour mettre en œuvre la CCNUCC est le ministère des Affaires locales et de l'Environnement (MALE). Il n'existe pas toutefois d'institution ou d'organe administratif spécifique désigné pour coordonner les politiques publiques sur l'action climat.

2.1. Cadre National de Politique Climatique

Le Cadre national de politique climatique comprend des engagements politiques, des mandats et des lois qui soutiennent l'intégration des objectifs d'atténuation et d'adaptation dans la planification du développement et dans les stratégies sectorielles du pays.

Le tableau ci-dessous (Tableau 2) présente un aperçu de chaque document des stratégies nationales identifiées. Ces éléments clés ne se veulent pas exhaustifs, mais offrent une vue d'ensemble des priorités du cadre politique national actuel. La liste peut être élargie en fonction des recommandations et des suggestions des membres du Groupe de coordination national (GNC) et en s'appuyant sur des actions supplémentaires lorsqu'elles ont lieu.

Il est à noter que le GCN a été créé par le projet Clima-Med pour associer les représentants des principales autorités nationales aux actions proposées dans le cadre du projet. A long terme, l'objectif principal est d'aider à développer et à adhérer aux recommandations pour la stratégie de coordination climatique (CAS).

Tableau 2: Liste des documents pris en compte dans l'élaboration de la CAS

Titre du Document en français	Date
Contributions Déterminées au Niveau National	2015
1re Communication Nationale Tunisie	2001
2ème Communication Nationale à la CCNUCC	2013
3ème Communication Nationale Tunisie	2019
Le premier Rapport Biennal	2014
Le deuxième Rapport Biennal	2016
Plans nationaux	
Plan de Développement National	2016 - 2020
La Tunisie Face au COVID19- à l'Horizon 2025	2020 - 2025
Mesures d'atténuation	
Plan Solaire Tunisien (Initial)	2012
Plan Solaire Tunisien (Révisé) : Plan d'action pour l'accélération des projets d'énergies renouvelables en Tunisie	2018
Plan d'Action National pour l'Énergie	2014 - 2020
Stratégie nationale de maîtrise de l'énergie 30 30	2014 - 2030
Aménagement et gestion intégrée et durable des déchets, Stratégie nationale	2006 - 2016
Plan directeur national des transports à l'Horizon 2040	2019 - 2040
Politique nationale de mobilité urbaine	2020 - 2025
Nouvelle stratégie d'aménagement et de conservation des terres agricoles	2017
Plan d'action technologique (Atténuation et Adaptation)	N/A
Mesures d'adaptation	
Stratégie et plan d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB)	2018 - 2030
Stratégie du Tourisme Tunisien Vision 1+ 3	N/A
Stratégie Nationale de Développement et de Gestion Durable des Forêts et Parcours et Plan D'Action (SNDSPF)	2015 - 2024
Nouvelle stratégie d'aménagement et de conservation des terres agricoles (ACTA)	2017

3. La Convergence des Priorités des CDN dans Les Politiques Nationales

Le tableau ci-dessous vise à identifier la convergence entre les CDN du pays et les politiques et stratégies nationales. Cette analyse n'inclut pas les documents antérieurs aux CDN tels que la stratégie nationale sur le changement climatique, le 1er Plan solaire tunisien et la Stratégie pour la gestion intégrée et durable des déchets. L'objectif consiste à évaluer l'intégration de la CDN dans le document-cadre de la politique nationale, publié après la soumission des CDN à la CCNUCC.

3.1. Priorités principales des CDN Tunisiennes

Adaptation	Atténuation
(i) Eau - Transférer et réutiliser les eaux usées traitées - Améliorer et sécuriser l'approvisionnement en eau des grands centres urbains - Réhabiliter les zones côtières avec des mesures contre l'érosion côtière, en déplaçant les zones industrielles côtières et réhabilitant et protégeant les infrastructures existantes des usines de dessalement d'eau de mer à Djerba, Sfax, Zarat et Sousse. (ii) Agriculture - Renforcer la performance institutionnelle - Adapter les cultures irriguées dans les zones centrales - Adapter la production mixte agriculture-élevage au changement climatique - Mettre à jour la carte agricole en tenant compte du changement climatique - Introduire un système de surveillance et d'alerte contre les risques climatiques - Adapter les cultures céréalières - Systèmes innovants pour les terres arables	(i) Développement économique - Élaboration de la Stratégie nationale et du plan d'action pour la transition vers l'économie verte (2016-2025) (ii) Énergie - Encourager les investissements dans les sources d'énergie locales conventionnelles et renouvelables - Encourager l'utilisation de l'énergie solaire pour le chauffage de l'eau - Élaborer un nouveau code de construction écologique - Rationaliser la consommation d'énergie et l'efficacité énergétique, et mener des actions de sensibilisation - Attirer les investissements du secteur privé dans les domaines de l'efficacité énergétique (EE) et des énergies renouvelables (EnR) - Diversifier les sources d'énergie - Développer l'utilisation du refroidissement solaire - Augmenter le potentiel de stockage de ressources énergétiques

(iii) Écosystèmes

- Réhabiliter les forêts et l'expansion des espèces indigènes et à usages multiples
- Une gestion globale des forêts de chêne-liège dans les zones à haut risque d'incendie
- Une gestion des zones de pâturage dégradées
- Conservation des fonctions écologiques des zones côtières de faible altitude
- Développement rural intégré des bassins de drainage vulnérables, des sous-bassins de drainage et lutte contre les inondations,
- Consolidation biologique des travaux de lutte contre l'ensablement au sud de la Tunisie
- Soutenir la mise en œuvre des plans d'action régionaux de lutte contre la désertification.

(iv) Tourisme

- Réhabiliter le littoral en protégeant les zones touristiques de l'avancée de la mer
- Développer des domaines touristiques alternatifs (le tourisme de la santé, de la culture, du sport et des sports de nature)
- Promotion du concept d'hôtels écologiques
- Optimisation de l'utilisation des ressources hydriques par le secteur
- Installation de mini-usines de dessalement d'eau de mer à partir des EnR.

(v) Santé

- Évaluation des risques et prévention de la prolifération des pathologies respiratoires liées au changement climatique
- Mise en place d'un réseau de surveillance des épidémies à transmission vectorielle
- Mise en œuvre et le renforcement du réseau de surveillance entomologique
- Soutien aux efforts de lutte contre les moustiques et les puces de sable
- Introduction d'un programme visant à adapter le système de santé au changement climatique, notamment par la protection contre les maladies transmises par l'eau.



Café Délice

3,2 Secteurs Prioritaires Couverts par le Plan de Développement National 2016-2020

Adaptation	Atténuation
(i) Protection des ressources naturelles - Contrôle du ruissellement, de la construction et de l'interconnexion des barrages, du dessalement de l'eau de mer et des eaux souterraines salines - Promulgation d'un nouveau code de gestion de l'eau - Amélioration de la qualité des eaux traitées et extension de leur champ d'utilisation - Généralisation de la conservation et de l'utilisation des techniques d'économie d'eau - Mise à jour des cartes cadastrales des terres agricoles - Participation et association des populations locales à la gestion des forêts - Réforme du code forestier - Lutte contre la désertification, l'érosion et l'exploitation excessive des pâturages et pour la protection des sols (ii) L'utilisation des ressources hydriques - Augmenter le taux d'utilisation des ressources hydriques et l'approvisionnement en eau potable dans les zones rurales - Augmenter la proportion de zones irriguées équipées de techniques d'économie d'eau - Augmenter la réutilisation des eaux usées - Augmenter le taux de couverture forestière	(i) Secteur des transports - Développer le système ferroviaire, comme par exemple Métro Sfax, Ligne 11 (Sousse- Kasserine) (ii) Secteur de l'énergie - Augmenter la part des EnR de 3 % à 12 % en 2020 - Réduire l'intensité énergétique de 3 % par an (iii) Agriculture - Augmenter le taux de croissance du secteur agricole à une moyenne annuelle de 3,6 % sur la période 2020-2016 - Augmenter la part des produits agroalimentaires dans les exportations (iv) Déchets et assainissement - Atteindre un taux de valorisation des déchets de 50 % d'ici 2020 - Augmenter le taux de raccordement au réseau public d'assainissement dans les communes soutenues par l'Office national de l'assainissement (ONA) afin d'atteindre 92,5 % en 2020 par rapport à 91 % en 2015

3.3 La Tunisie face au COVID19- à l'Horizon 2025

Adaptation	Atténuation
- Examen des stratégies connexes en matière d'agriculture, de tourisme et de politique de santé	- Examen de la politique énergétique en mettant l'accent sur la production d'électricité et les stocks d'hydrocarbures.
Atténuation	

3.4 Le Plan Directeur National des Transports à l'Horizon 2040

- Promouvoir les réformes de la gouvernance dans le secteur des transports
- Lancer le plan directeur de logistique et rationaliser le transport des marchandises
- Développer des solutions de mobilité numérique et des systèmes de transport intelligents
- Moderniser les infrastructures et les équipements
- Améliorer la productivité et réduire les coûts de transport
- Désenclaver les territoires fermés en les reliant au réseau routier national
- Identifier les ressources énergétiques durables, innovantes et efficaces
- Améliorer le bilan environnemental et réduire la consommation d'énergie fossile
- Réduire l'insécurité et améliorer la sécurité des transports
- Former et professionnaliser les acteurs du transport

3.5 Stratégie Nationale de l'Énergie 30|30 & Plan d'Action National de l'Énergie 2014 - 2020

- Réduire la dépendance énergétique en diminuant la consommation d'hydrocarbures et en diversifiant le bouquet énergétique
- Réduction de la facture énergétique, réduction des financements publics et développement de technologies industrielles pour la maîtrise de l'énergie
- Réduction des émissions de carbone

3.6 Politique Nationale de Mobilité Urbaine

- Poursuivre le développement de la mobilité urbaine à faible intensité de carbone
- Améliorer l'accessibilité urbaine pour tous
- Améliorer la sécurité routière dans les zones urbaines
- Soutenir la décentralisation dans le secteur de la mobilité urbaine
- Renforcer et pérenniser le financement de la mobilité urbaine durable
- Renforcer les capacités et les outils de gouvernance dans le domaine de la mobilité urbaine
- Nettoyer, réformer et améliorer les transports publics

Adaptation

3.7 Stratégie Nationale de Développement et de Gestion Durable des Forêts et Parcours

- Réforme, réorganisation et renforcement des capacités de l'administration forestière
- Recherche, développement et mobilisation de ressources financières
- Optimisation de la contribution du secteur au développement socio-économique et développement du PPP pour la cogestion des ressources forestières
- Renforcer et améliorer les performances des institutions de protection et de gestion de l'environnement
- Protection des ressources forestières/Conservation de la faune et de la flore des effets du changement climatique
- Consolidation et amélioration de la couverture forestière et pastorale
- Amélioration de la couverture forestière et lutte contre la dégradation des terres/Amélioration de la couverture pastorale et lutte contre la désertification

3.8 Stratégie et Plan d'Action Nationaux pour la Biodiversité

- Créer un organisme national chargé de la mise en œuvre de la Stratégie pour la biodiversité
- Intensifier la communication publique sur les valeurs de la diversité biologique
- Améliorer et fédérer les savoirs sur la diversité biologique
- Réduire les causes de la perte de biodiversité en réduisant les pressions anthropiques sur les zones humides, marines et côtières

3.9 Stratégie du Tourisme de la Tunisie Vision 1+3

La stratégie repose sur les quatre piliers qui sont la diversification de l'offre régionale, la qualité et la formation, l'image de marque ainsi que la modernisation du secteur.

Priorités d'Adaptation

(i) L'Environnement et les sols

- Introduction de l'agroécologie et des meilleures techniques en zones de grandes cultures céréalières et en sols marginaux
- Améliorer la fertilité des sols et des zones pastorales
- Lutter contre l'érosion
- Renforcer le suivi de salinité et drainage des terres agricoles
- Récupérer les sols par drainage et réutilisation des eaux usées traitées
- Promouvoir les opérations pilotes de remembrement et de réaménagement
- Protéger des terres fertiles
- Améliorer le cadre juridique et institutionnel
- Promouvoir la recherche sur la conservation des sols
- Appui les réglementaires pour protéger des sols et l'aménagement
- Amélioration de l'écoute des territoires ruraux défavorisés

(ii) L'eau

- Réhabiliter des réseaux de banquettes endommagées
- Lutter contre l'érosion et le ravinement sur les bassins versants par stabilisation du lit des oueds, protection des berges et blocage des sédiments
- Protéger les infrastructures menacées
- Améliorer l'infiltration de l'eau et valoriser des eaux ruissellement
- Augmenter le stockage d'eau dans le sol et aux surfaces
- Promouvoir la recherche sur la conservation des eaux

(iii) L'Agriculture

- Appui à l'irrigation pour les lacs collinaires valorisables
- Introduire les nouvelles pratiques agropastorales, favoriser l'infiltration et améliorer les aménagements
- Valorisation agricole, pastorale et hydraulique, incluant des ressources agricoles, des lacs collinaires, des banquettes et des eaux crues
- Renforcer les terres dégradées
- Améliorer des pratiques par l'association des banquettes antiérosives
- Promouvoir la production d'olive, la végétalisation en arbustes fourragers des ravines
- Limiter le morcellement des parcelles agricoles

(iv) La Biodiversité

- Protéger des nappes alfatières face au surpâturage
- Lutter contre la désertification
- Promouvoir la plantation, Régénération Naturelle Assistée (RNA)
- Valoriser les zones humides
- Sensibiliser la population
- Conserver la biodiversité contre le changement climatique (Biomasse, augmentation de l'offre fourragère)

4. Intégration des Engagements Internationaux dans les Politiques Nationales

4.1 Lien entre les Priorités du Plan National d'Adaptation et Recadre Politique Nationale

Selon la définition du CCNUCC, le processus des plans nationaux d'adaptation a pour objectifs ; de réduire la vulnérabilité des pays aux incidences des changements climatiques en renforçant leur capacité d'adaptation et leur résilience d'une part. De l'autre part, de faciliter l'intégration, de manière cohérente, l'adaptation aux changements climatiques dans les politiques, programmes et travaux pertinents, nouveaux ou en cours. Dans ce cadre, il a été convenu que la planification de l'adaptation au niveau national est un processus continu, progressif et itératif, dont la mise en œuvre doit être fondée sur les priorités identifiées au niveau national.

En Tunisie, le MALE coordonne les actions de planification de l'adaptation en Tunisie et agit en tant que coordinateur national sur les questions liées au changement climatique. Même si la Tunisie ne dispose pas d'un document de NAP spécifique, les autorités montrent divers efforts dédiés en termes d'adaptation, comme la préparation de la Stratégie tunisienne Bas-Carbone et Résiliente au Changement Climatique à l'horizon 2050, le projet de « Renforcement de capacités et appui à l'exécution de la politique nationale d'adaptation au changement climatique en Tunisie » (Adapt-CC) et le lancement du forum national des acteurs du changement climatique.

4.2 Lien entre la Stratégie de Développement à Faibles Émissions et les Politiques Nationales

LEDS de gaz à effet de serre est un outil fondamental permettant d'harmoniser le développement à faibles émissions avec les objectifs plus larges de durabilité, de développement socio-économique et d'adaptation au changement climatique. Les pays utilisent différentes dénominations pour les LEDS, telles que plan de développement compatible avec le climat ou le plan national sur le changement climatique. Pour le CCNUCC, les principaux critères pour une LEDS sont l'identification des sources d'émissions de Gaz à effet de serre (GES) et la hiérarchisation des options pour leur atténuation. Les documents liés au LEDS en Tunisie sont en cours d'élaboration.

4.3 Lien entre les Activités de Mesures, Notifications et Vérifications et la Politique Nationale

Les activités de Mesures, Notifications et Vérifications (MRV) sont essentielles pour assurer une mise en œuvre efficace des CDN. Elles s'appliquent à la fois aux efforts déployés pour

lutter contre le changement climatique et à la fois aux conséquences de ces efforts- notamment le niveau des émissions de GES, les réductions des émissions ainsi que les autres bénéfices connexes.

Selon le CNUCCC, les parties sont tenues de rendre compte des mesures adoptées pour faire face aux changements climatiques dans leurs communications nationales. Ces communications nationales comprennent les informations sur les inventaires de GES, les mesures d'adaptation et d'atténuation et leurs effets, les contraintes et les lacunes, l'appui nécessaire et requis pour la mise en place des CDN et toutes autres informations jugées pertinentes pour la réalisation de l'objectif de la Convention. La vérification est abordée à l'international par le biais des BURs, un processus visant à accroître la transparence des actions d'atténuation et de leurs effets ainsi que le soutien nécessaire et obtenu.

Depuis l'élaboration des CDN en 2015, il a été communiqué le BUR1 en 2014 et le BUR2 en 2016, ainsi que l'analyse technique du BUR en 2017. La Tunisie a mis en place un système de MRV pour le secteur de l'énergie, lequel ne porte que sur l'efficacité énergétique et le secteur du bâtiment. Récemment, la Tunisie a lancé un processus de préparation pour développer et concevoir un système de MRV national pour les actions d'atténuation.

4.4 Analyse de l'Intégration des CDN

La Tunisie a adopté une nouvelle constitution le 26 janvier 2014, qui intègre la lutte contre le changement climatique de manière permanente. L'article 45 de la nouvelle constitution stipule que « L'État garantit le droit à un environnement sain et équilibré et contribue à la sécurité du climat. L'État fournit les moyens nécessaires à l'élimination de la pollution environnementale ». Ceci témoigne d'un niveau élevé de soutien politique en faveur de la mise en place des CDN. En termes d'application, il existe un grand nombre de plans et programmes nationaux, cités ci-dessus, qui constituent le cadre de la politique climatique nationale pour mettre en place les engagements climatiques internationaux de la Tunisie.

Plan national de développement 2020-2016 : bien que le Plan national de développement 2020-2016 soit préparé simultanément avec les CDN, il ne fait pas directement référence aux CDN. Par exemple, l'objectif du Plan national de développement est d'augmenter la productivité à 2,5 %, cependant cet objectif n'est pas lié à l'approche d'efficacité énergétique et hydrique des CDN. Le Plan national de développement ne

considère pas que la gestion de la consommation d'eau et la protection des ressources naturelles comme une question de changement climatique. Les CDN n'incluent pas le secteur des transports comme mesure d'atténuation, même si le plan national de développement énumère certains projets de transport visant à réduire les émissions de carbone (comme le métro de Sfax, les Autoroutes et Ponts, et la réhabilitation des voies ferrées sortantes Sousse-Kasserine, Mateur-Tabarka).

Tourisme - Le tourisme joue un rôle majeur dans l'économie et le littoral reste une ressource fondamentale pour le secteur du tourisme. L'élévation du niveau de la mer (ENM) est donc une menace majeure pour ce secteur. Des phénomènes d'érosion des plages ont déjà été observés et sont de plus en plus prononcés dans les zones littorales fortement modifiées. Les défis liés au changement climatique restent cependant absents de la Stratégie pour le tourisme, qui ne fait référence ni aux défis dans les CDN, ni à ceux des ENM. La Stratégie du tourisme a mis en avant des priorités en matière de qualité et d'image de marque, mais aucune d'entre elles ne comprend des mesures visant à promouvoir l'écotourisme. D'autre part, la Stratégie fait référence à des mesures d'efficacité énergétique dans le secteur du tourisme, mais la Stratégie nationale de maîtrise de l'énergie 30|30 ne propose pas de compléter cette approche en suggérant des mesures techniques pour le secteur du tourisme, comme elle le fait pour les secteurs résidentiel et industriel.

Santé - L'augmentation des sécheresses et des inondations devraient déstabiliser le secteur agricole, les ressources hydriques étant insuffisantes pour les écosystèmes et les agrosystèmes. Cette situation pourrait avoir un impact significatif sur la sécurité alimentaire du pays, entraînant une augmentation de la malnutrition. Le pays n'a cependant pas encore préparé de réponse du secteur de la santé aux conséquences du changement climatique. La Tunisie Face au COVID-19 à l'Horizon 2025 se concentre seulement aux impacts éventuels de la crise de Covid-19 sans le relier à l'action Climat.

Énergie - La Stratégie nationale pour la maîtrise de l'énergie 30|30 concerne la transition énergétique et le désengagement de la dépendance excessive aux hydrocarbures (98 % de la consommation d'énergie primaire). La Stratégie justifie cet objectif uniquement par des préoccupations de sécurité nationale et le coût économique de la dépendance aux ressources en hydrocarbures, sans faire aucune référence aux objectifs d'atténuation et de réduction des émissions de CO2 des CDN.

Déchets - La Stratégie pour une gestion intégrée et durable des déchets 2016-2009 n'est pas à jour et ne comprend pas d'actions concernant les principales conséquences de la gestion des déchets sur le changement climatique telles que les émissions de méthane des décharges; la réduction de la consommation d'énergie et des émissions industrielles grâce au recyclage et à la réduction des déchets; la récupération d'énergie à partir des déchets; la fixation du carbone dans les forêts en raison de la diminution de la demande de papier vierge, et l'énergie utilisée pour le transport des déchets sur de longues distances.

Transports - Le secteur des transports est un des plus important secteur émetteur de CO2 en Tunisie (pris en compte dans le cadre du secteur énergie). Le Plan directeur national des transports à l'horizon 2040 intègre avec succès les CDN, car il prévoit des améliorations en vue d'établir un équilibre environnemental et de réduire la consommation d'énergie fossile. Néanmoins, il ne mentionne aucun objectif quantitatif sur le plan des émissions de CO2 dans le secteur des transports et ne prévoit pas de répartition des responsabilités pour les actions nationales et locales. Enfin, l'étude réalisée en 2020 « La Tunisie face au COVID 19 à l'horizon 2025 » propose un questionnement proactif sur les éventuelles perturbations de secteurs tels que la santé, l'informatique, l'éducation, l'énergie, le tourisme, l'agriculture, les télécommunications et la cohésion sociale. Le document ne mentionne pas le processus des CDN, ce qui pose un problème en termes d'intégration et d'interaction entre les efforts climatiques et les autres actions en matière de développement social.



Port de Bizerte

5. Coordination Nationale pour le Climat

5.1. Groupe de Coordination Nationale Clima-Med

Le GCN de Clima-Med a été établi par le projet en complémentarité avec le système de coordination national. L'objectif du GCN est d'associer les principaux acteurs nationaux du climat, à savoir les ministères et les agences en tant que partenaires de Clima-Med. Ce partenariat implique la pleine participation du GCN à toutes les actions prévues par Clima-Med, notamment :

- Le GCN a publié une « Feuille de route pour l'action climatique », reflétant l'engagement de leurs entités nationales dans l'action d'intégration de Clima-Med. Le GCN a également convenu des plans d'action du Projet et de soutien à sa bonne mise en œuvre.

- Le GCN a pleinement pris part à ce processus et approuve le contenu et la recommandation de cette feuille de route.

- Le GCN a orienté et validé la sélection des autorités locales (communes) qui ont rejoint le projet afin de les aider à préparer leur Plan d'action pour l'accès à l'énergie durable et le climat (PAAEDC) ; ainsi que la sélection des projets à mettre dans la filière de financement en tant que modèles de démonstration pilotes.

- Le GCN est appelé à être associé à la création du mécanisme d'appui aux PAAEDCs (MAP). Ce serait le point de départ de la pérennisation des actions de Clima-Med et des résultats de toutes les actions Clima-Med. Il permettrait au GNC de « prendre le relais » et de mener le processus d'intégration mis en avant par le projet - conjointement avec les membres du GCN nommés dans le tableau ci-dessous.

Entité/Institution	Nom et titre du/des point(s) de contact et des membres	Fonction
Ministère du développement de l'Investissement et de la Coopération internationale (MIDCI)	Mme Sameh Benfguira	Point focal national Clima-Med - Directrice (Direction générale de la coopération européenne)
Ministère des Affaires locales et de l'Environnement	M. Mohamed Zmerli	Sous-Directeur à la Direction générale de l'environnement et de la qualité de vie (DGQEV). Point de contact national de la CCNUCC - Point focal Axe 1 « Gouvernance des changements climatiques »
	Mme Awatef Messai	Cheffe de service, Ministère de l'Équipement, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable - DGEQV
	M. Hadji Fethi	Chef de service, Direction générale des affaires Locales
Centre de formation et d'appui à la décentralisation (CFAD)	Ms. Samah Daldoul	Cheffe de projet E-Learning CFAD
ANME - Alliance des communes pour la transition énergétique (ACTE)	M. Oussama Nagati	Chef de service à l'ANME - Chargé du programme ACTE
Agence nationale pour la maîtrise de l'énergie (ANME)	M. Hassen El Agerbi	Chef du département de la coopération internationale
Ministère de l'Agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche (MARHP)	M. Rafik Aïni	Ministère de l'Agriculture, Direction générale des forêts
Caisse des prêts et de soutien aux collectivités locales (CPSCL)	M. Sahli Mohamed Naoufel	Directeur financier
Ministère de l'industrie, de l'énergie et des mines (MIEM)	Mme Ichraf Smadhi	Conseillère des services publics
Ministère des Transports	Mme Fathia Neji	Directrice de la stratégie et des projets

5.2. Évaluation la Coordination Nationale sur le Climat selon Clima-Med

Les principales institutions chargées de mettre en œuvre le processus de la CCNUCC sont le MALE, l'ANME, le MARHP et l'Autorité nationale désignée pour le mécanisme de développement propre (AND-MDP) du Protocole de Kyoto.

Plusieurs autres agences sectorielles contribuent également à l'élaboration de politiques et de mesures de lutte contre le changement climatique sans avoir de missions spécifiques à cette fin. Il n'existe cependant pas d'autorité directrice officiellement désignée pour coordonner les politiques publiques en la matière. Récemment, dans le cadre du projet Adapt-CC, il a été lancé un forum national des acteurs de l'adaptation au changement climatique. Le Forum consistera en un espace d'information, de dialogue et d'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre les acteurs de la société civile, du secteur privé, du secteur des médias ainsi que les acteurs municipaux. Le Forum sera également un espace de renforcement de capacités en lien avec l'adaptation au changement climatique en Tunisie.

6. Engagements des Villes en Matière de Climat - Plan d'Action pour l'Accès à l'Énergie Durable et le Climat - Intégration du PAAEDC

6.1. Politiques et Action Climatique en Lien avec le Niveau Local

La Tunisie a publié trois principaux documents-cadres de politique nationale traitant des questions climatiques des collectivités locales :

- La Stratégie nationale de gestion intégrée et durable des déchets 2016-2009 : ce document aborde les nouvelles responsabilités des autorités locales dans le domaine de la gestion des déchets, mais ne fournit pas d'orientation sur la manière dont les villes peuvent intégrer ces responsabilités en matière de gestion des déchets dans leurs travaux en cours ou dans leurs PAAEDCs.
- La loi 33-2004 créant l'Autorité régionale organisatrice de transports terrestres (AROTT) : cette loi a visé entre autres à fournir des orientations sur les questions de transport local et le Plan d'action de la politique nationale de mobilité urbaine.
- Le Plan d'action de la politique nationale de mobilité urbaine : ce plan montre les efforts de décentralisation et de délocalisation des efforts nationaux pour la mise en place des priorités des CDNs. Notant qu'en matière de transport local, il y a eu un manque de coordination au niveau institutionnel entre les autorités nationales

et locales. Le Plan d'action apporte une restructuration à ces confusions. Cependant, malgré sa mise en place juridique, l'AROTT n'a pas encore été créée et les CDNs ne sont pas intégrés dans la Politique nationale de mobilité urbaine pour 2015 - 2020.

La Stratégie ACTA- Elle vise à promouvoir des savoir-faire locaux en termes d'agriculture et assurer la bonne gouvernance territoriale et réglementaire au niveau national et local. La stratégie propose des activités pour la priorisation des actions afin adapter les aménagements au niveau local et renforcer des capacités des agents locales en animation et vulgarisation.

6.2. Actions Climatiques Proposées dans le Cadre de Clima-Med

Actions urgentes d'atténuation proposées par les communes

L'analyse des actions d'atténuation proposées par les communes tunisiennes en phase de développement de leurs PAAEDCs démontre que toutes les communes sont sensibles à la thématique de la valorisation et la gestion des déchets, que ce soit les déchets organiques pour la production de compost ou les déchets ménagers par le système de tri sélectif. Le secteur de collecte et de gestion des déchets apparaît comme le premier secteur consommateur d'énergie (carburant) dans les communes tunisiennes (45 %) outre ses impacts sur l'environnement en matière de pollution et de conditions d'hygiène.

La stratégie nationale pour la gestion intégrée et durable des déchets encourage ces types d'action d'atténuation par la création d'agences urbaines de gestion de déchets et des partenariats public-privé pour la création de centres de recyclage, de transformation et de valorisation des déchets communaux. Les communes de Nabeul, Hammam Sousse, Médenine, Bizerte, Maamourra, El Guettar et d'autres sont parmi les villes bénéficiaires de Clima-Med qui ont déjà entamé cette expérience et proposent son développement sur tout le territoire communal.

Actions urgentes d'adaptation proposées par les communes

L'analyse des actions d'adaptation jugées urgentes, proposées par les communes en phase de développement de leurs PAAEDCs, montre que l'eau et les domaines connexes sont les principales préoccupations de ces communes. Ceci comprend le traitement des eaux usées et la collecte des eaux pluviales ou encore la lutte contre les inondations, les modes d'usage pour l'irrigation des espaces verts, des terres agricoles, de nettoyage ainsi que les exigences d'alimentation de la nappe phréatique afin de garantir la durabilité des ressources naturelles en eau. Les expériences à l'échelle de ces communes ont commencé uniquement par la collecte des eaux pluviales avec le système de Medjel

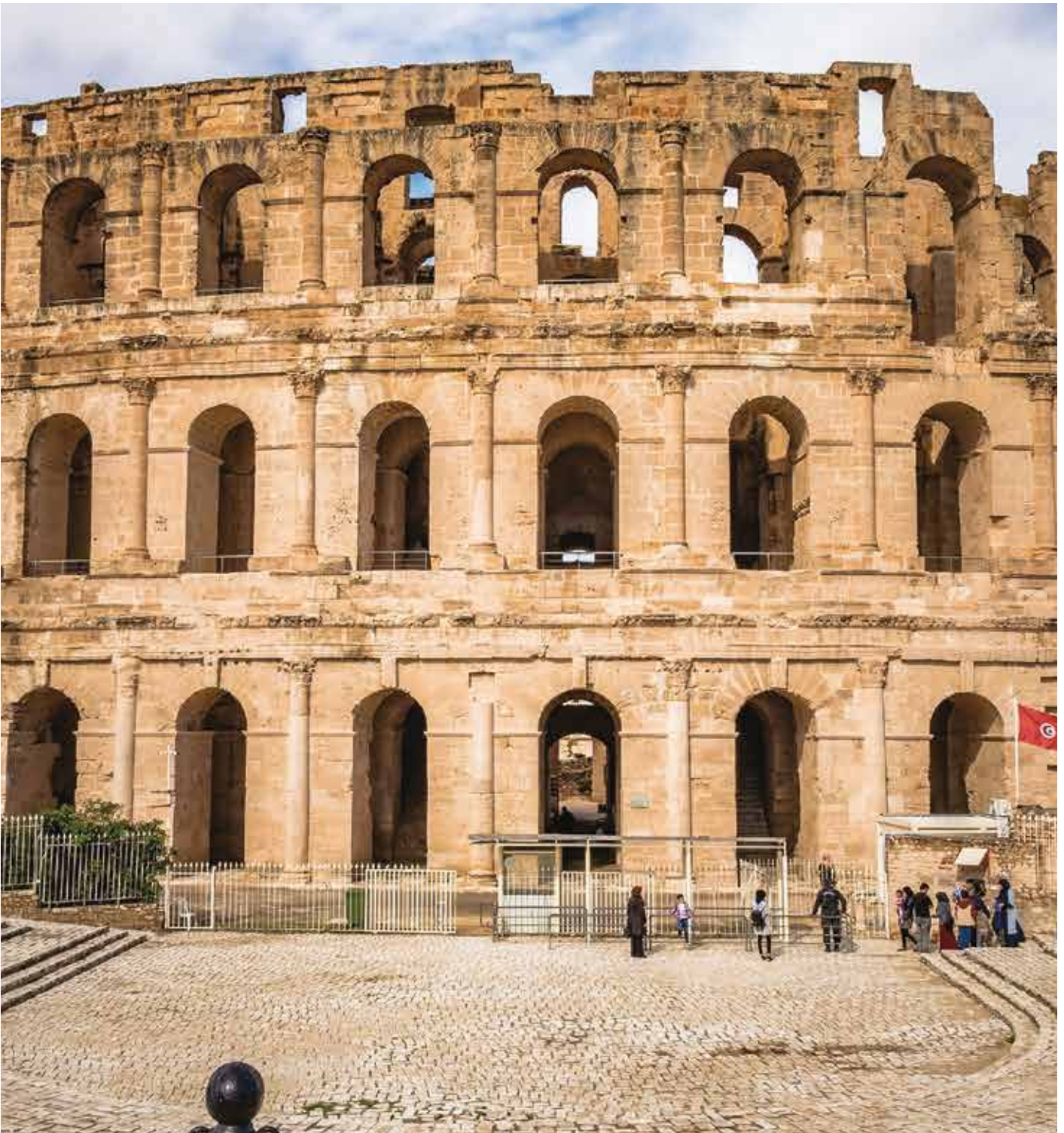
(Bizerte–Maamourra–Kairouan, Sousse), mais celles-ci restent des initiatives privées et limitées qui nécessitent un appui. L'installation également des stations tertiaires d'épuration des eaux usées est demandée en urgence par toutes ces communes. Le transport et la mobilité apparaissent également comme étant des secteurs principaux visés dans les PAAEDCs de nombreuses communes bénéficiaires.

Les actions d'adaptation prioritaires des communes et des villes signataires de la Convention des maires en adaptation pour la Méditerranée (CdM Med) en Tunisie sont : le traitement des eaux usées ; le développement le traitement des eaux usées ; le développement d'un système de collecte des eaux pluviales ; la lutte contre

les inondations ; l'alimentation et rechargement de la nappe phréatique et la préservation de la biodiversité par la création de pépinières et protection des forêts.

6.3. Commentaires sur l'Intégration des PAAEDCs

Les autorités locales montrent des efforts pour renforcer l'articulation des PAAEDCs avec certains objectifs nationaux qui traitent du domaine de compétence des autorités locales notamment la mise en œuvre des plans d'action régionales de lutte contre désertification, l'amélioration de l'approvisionnement en eau des grands centres urbains et le plan d'action pour le transport urbain.



PARTIE B

Recommandations pour une Stratégie de Coordination de l'Action Climatique



L'intégration efficace des CDN et de la coordination climatique nécessite un aménagement de la gouvernance et des changements d'ordre institutionnels et culturels. Les recommandations suivantes pour la Stratégie de coordination climatique sont basées sur l'évaluation du cadre politique national, des CNDs, des NAPs et des LEDS, tel qu'exposé dans la section précédente. Leur objectif étant de contribuer au renforcement de la coordination nationale en matière de climat et à l'intégration des CDN dans le cadre politique national, ainsi qu'à l'amélioration des NAPs et des LEDS.

Les recommandations visent aussi à ajouter une perspective de dimension territoriale et locale à la feuille de route de la mise en œuvre des CDN de Tunisie, publiée en novembre 2019 et la révision des CDN en cours lors de la préparation de ce document. Cette feuille de route a été élaborée dans le cadre de l'engagement de la Tunisie pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris avec la coordination du MALE et la contribution de tous les ministères et les secteurs concernés par les objectifs des CDN, mais également de la société civile et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

1. Politique, Stratégie et Cadre Juridique et Planification

Les actions recommandées comprennent mais ne se limitent pas à :

1.1. Priorisation des engagements internationaux en matière de climat

Afin d'améliorer l'intégration des CDN avec les politiques nationales, il est recommandé d'engager des actions dans certains secteurs clés tels que :

Pour le secteur de l'eau : Entre autres éléments, les CDN de Tunisie donnent la priorité à l'amélioration et à la sécurisation de l'approvisionnement en eau des grands centres urbains. Il est recommandé de poursuivre la mise en œuvre de cette priorité par des actions menées par les autorités locales avec ou sans coopération avec les autorités centrales. Une articulation avec les PAEDCs peuvent faciliter la mise en œuvre de cette priorité.

Pour le secteur du transport : Selon le Plan Directeur National des Transports pour 2040, le secteur des transports est cité parmi les principaux émetteurs de carbone du pays – en tant qu'un sous- secteur du secteur énergie. Compte tenu du volume d'émission, il est recommandé de considérer le renforcement des activités dans le secteur de transport parmi les actions prioritaires.

Dans ce contexte, en plus de la participation du ministère des Transports aux comités de pilotage adaptation, atténuation, il est suggéré de développer - en s'appuyant sur le Plan directeur national des transports pour 2040 - des actions spécifiques en vue d'améliorer l'application d'actions concrètes en matière d'efficacité énergétique dans le secteur des transports, en précisant des objectifs quantitatifs quant aux émissions de CO2 liées au transport, avec une

répartition claire des responsabilités entre les rôles et les projets nationaux et locaux.

Pour les secteurs de l'agriculture et de l'approvisionnement alimentaire : Lors de la révision du Plan de Développement 2020-2016 pour l'Agriculture et la mise en place de la stratégie ACTA, il est recommandé de réévaluer l'objectif d'augmentation du taux de croissance du secteur agricole, -énoncé dans le plan 2020-2016,- à la lumière des effets probables du changement climatique sur le secteur agricole.

Il est aussi recommandé de préparer immédiatement un plan portant sur la réponse nutritionnelle aux impacts du changement climatique sur l'agriculture et la chaîne alimentaire. Étant donné que - comme mentionné dans le rapport de mise à jour semestrielle (BUR) à la CCNUCC - les sécheresses et les inondations prévues avec le changement climatique risqueront de déstabiliser le secteur agricole du pays et d'entraîner une crise de malnutrition.

Pour le secteur de la gestion des zones côtières : Étant donné l'intensité des risques et des effets qui touchent le littoral en raison du changement climatique, à savoir le recul de la ligne du littoral et l'érosion des côtes, il est fortement recommandé d'impliquer les autorités locales dans la mise en œuvre de la stratégie de gestion des zones côtières au niveau local. Celle-ci peut être liée aux PAEDCs et peut intégrer les actions conjointes coordonnées de plusieurs communes.

Pour la gouvernance locale : Les autorités nationales devraient intégrer et encourager les efforts des villes pour élaborer, mettre à jour et mettre en œuvre leurs CDN ainsi que les plans nationaux d'adaptation. Les ambitions climatiques au niveau des autorités locales peuvent fournir des contributions précieuses étant donné qu'elles sont les plus proches de la population, sont des parties prenantes clés et peuvent activer leurs cinq rôles pour mobiliser le financement climatique et produire un impact climatique.

1.2. Amélioration de la Méthodologie de Planification des Actions Climat

Afin de renforcer la méthodologie de planification, il est recommandé de :

- Ajouter un budget à la feuille de route pour la mise en œuvre des CDN.
- Créer un système de transparence pour tous les documents publics à propos de la mise en œuvre des CDN (ex. plan, stratégie et rapport).
- Ajouter un résumé exécutif en anglais à chaque document officiel pour simplifier l'usage de ces documents par des acteurs internationaux.
- Améliorer l'harmonisation du calendrier de divers plans et de stratégie et leur période d'intervention pour renforcer la complémentarité des politiques et stratégies sectorielles nationales.
- Développer progressivement des modèles de planification qui intègre les CDN communes à tous les secteurs du changement climatique.
- Inclure des instructions précises aux directives de planification de manière à mieux intégrer les CDN au sein de la politique nationale.
- Synchroniser progressivement avec le calendrier de la CCNUCC les horizons temporels des plans et stratégies nationaux liés aux CDN de tous les ministères concernés.

1.3. Amélioration de l'intégration des CDN, NAPs, LEDS et MRVs

Les recommandations spécifiques aux NAPs et LEDS sont

- Conclure les efforts en vue de la finalisation du NAP et du LEDS dès que possible.
- Conclure les efforts pour élargir le cadre du NAP au-delà de la gestion durable des forêts et des pâturages et de préparer dès que possible un NAP dans lequel une attention particulière sera accordée à l'eau et à l'érosion côtière en tant que grandes priorités d'intervention.
- Assurer un lien direct entre les plans d'adaptation nationaux et les CDN.
- Intégrer la stratégie et le plan d'action national pour la biodiversité et la Stratégie Tourisme Tunisien Vision 1+ 3 et de les relier à un plan d'adaptation national plus global.

- Mettre en place un système complet, permanent et formalisé, afin de permettre le suivi et l'évaluation de toutes les composantes des actions d'atténuation et d'adaptation menées au niveau national et dans tous les secteurs.

Les recommandations spécifiques au secteur de transport et de mobilité

- Relier les recommandations du Plan d'action de la politique nationale de mobilité urbaine pour 2020-2015 et les plans à venir comme la stratégie 2030 aux actions locales du PAAEDC.
- Renforcer la contribution et le rôle des autorités locales en termes de projets de mobilité urbaine (principalement dans le cadre des PAAEDCs).
- Accélérer la création de l'Autorité Organisatrice des Transports Terrestres (AROTT) - telle qu'elle est prévue par la loi 33-2004 - dans les meilleurs délais et inclure dans les activités de l'AROTT une assistance technique à la planification des transports locaux pour les collectivités locales.

Les recommandations spécifiques au secteur du tourisme et de l'eau

- Associer des prescriptions de la Stratégie Tourisme Tunisien Vision 1+ 3 aux priorités des CDN pour le tourisme ainsi que pour les secteurs de l'eau.
- Élargir la définition des mesures environnementales au-delà de la propreté, insérer des mesures supplémentaires pour l'écotourisme, et définir des circuits de tourisme vert – comme il a été prévu pour la révision des CDN.
- Promouvoir le concept d'hôtels écologiques.
- Optimiser l'utilisation de l'eau dans le secteur du tourisme.
- Créer une stratégie à long terme en matière de politique des eaux, comprenant des mesures pour le traitement, la réutilisation et la gestion des eaux usées.

Les recommandations spécifiques aux secteurs d'agriculture, déchets solides et sécurité alimentaire

- Améliorer le cadre politique national dans les domaines des principaux thèmes des CDN tunisiennes.

Les recommandations spécifiques aux mesures contre la crise de COVID-19

• Mettre plus d'accent sur des actions qui intègre les CDN lors de la mise en place de la stratégie énoncée dans le rapport «La Tunisie face au COVID-19 à l'horizon 2025».

1.4. Renforcer les Mécanismes Nationaux de Coordination Pour l'Action Climat

Sur la base des constats et analyses effectués, les actions suivantes sont recommandées :

- Créer un comité national sur le changement climatique doté d'un mandat légal (CNCC) et d'un secrétariat pour regrouper tous les efforts en cours et en perspectives en matière de climat sous une même égide.
- Développer un code de conduite ou un organigramme de coopération entre différentes institutions pour une harmonisation efficace des différents objectifs sectoriels liés au changement climatique.
- Donner plus de visibilité au travail intensif actuel du ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche.
- Développer des suggestions sur la manière d'intégrer les représentants des communautés locales, des groupes vulnérables, des jeunes et du secteur privé dans la conduite des actions climatiques nationales et celles liées à l'assistance technique internationale – de la même manière que la révision des CDN a commencé à intégrer la question de genre.
- Renforcer la participation du ministère de la santé (en particulier dans les sous-secteurs traitant de la sécurité alimentaire et des épidémies) et du ministère du tourisme à la coordination nationale sur le climat afin de renforcer l'intégration des CDN dans le cadre politique national de ces secteurs.
- Donner plus de visibilité aux liens entre les différentes stratégies et les différents plans avec des références directes entre les priorités, les objectifs et les résultats visés.

2. Cadre de Programmation Budgétaire et d'Investissement

Les actions recommandées comprennent mais ne se limitent pas à :

2.1. Accroître la Capacité du Secteur Privé à Entreprendre des Projets Climatiques

Sur la base des constats et analyses effectués, les actions suivantes sont recommandées :

- Fournir aux promoteurs de projets qui contribuent à la mise en œuvre des CDN divers soutiens publics.
- Soutenir la mise en place de la convention entre l'ANME et la CPSCS pour intégrer la dimension du changement climatique et répondre aux priorités d'action des CDN et de l'intégration des PAAEDCs parmi les critères de sélection pour l'octroi de lignes de crédit.
- Établir une plateforme de dialogue entre les secteurs public, privé et financier afin de faciliter et soutenir la formulation et le financement des projets qui contribuent à la mise en œuvre des CDN.
- Soutenir les opportunités de promotion de la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables et des activités d'économie d'énergie avec des mesures d'efficacité dans le cadre juridique et financier des sociétés de services énergétiques (ESCO), en prenant comme axe principal la consolidation des structures et modèles juridiques actuelles des ESCOs.
- Améliorer les lignes de crédit financiers destinés aux ESCOs.
- Renforcer les mesures de supervisions et de contrôles des actions d'efficacité énergétique et des audits énergétiques obligatoires pour la grande industrie.
- Accroître la sensibilisation du secteur bancaire pour l'évaluation des investissements liés au changement climatique en mettant en place.
- Augmenter les financements de projets climatiques à des conditions raisonnables par les institutions financières commerciales/banques.

2.2. Développement de Mesures et d'Incitations Fiscales Innovantes et Sensibles au Climat

Sur la base des constats et analyses effectués, les actions suivantes sont recommandées :

- Intégrer une priorité ou une clause d'encouragement supplémentaire pour les communes qui sont engagées dans la Convention des Maires (CdM) (et/ou un type d'engagement similaire) ou qui développent (ou ont

développé) un PAAEDC dans les critères de sélection des appels d'offres et des appels à propositions lancés par les autorités nationales dans le domaine du changement climatiques afin d'encourager les communes à donner la priorité à la planification de leurs actions climatiques et donc à intégrer les CDN dans leurs projets et de surtout soutenir la mise en œuvre des projets et actions du PAAEDC.

- Créer des avantages fiscaux ou des incitations pour les communes (par exemple, l'exonération de la TVA) afin d'encourager les investissements sensibles au climat que les autorités nationales dirigent, dans le cadre des PAAEDCs.
- Créer des avantages fiscaux ou des incitations adaptées aux différents acteurs, par exemple les promoteurs privés, les industries, les organisations publiques et les ménages qui adhèreraient aux projets des autorités locales qui traitent des priorités des PAAEDCs comme l'économie d'énergie.
- Établir un système pour canaliser le financement des projets du PAAEDC, principalement vers les communes de petite et moyenne taille disposant de ressources financières limitées.
- Intégrer et appliquer des critères climatiques dans les systèmes d'intergouvernemental et de transfert fiscal. Les autorités nationales peuvent réviser les structures des recettes des finances municipales, les mécanismes de transfert fiscal et les cadres d'emprunt infranational pour assurer qu'ils s'alignent avec les engagements climatiques nationales et locales.

2.3. Planification Locale du Climat et Développement d'une Réserve de Projets Banquables et Reproductibles

Sur la base des constats et analyses effectués, les actions suivantes sont recommandées pour les autorités nationales :

- Mettre en place un Mécanisme national d'appui aux PAAEDCs, qui a débuté dans le cadre des actions de Clima-Med.
- Relier le MAP avec le Forum mise en place par le MALE.
- Établir le MAP comme l'outil, l'appareil et le centre d'expertise officiel permettant d'offrir aux autorités locales de toutes tailles une assistance technique dans la préparation et la mise en œuvre du PAAEDC (de la formulation initiale jusqu'à la facilitation du financement, la faisabilité bancaire des projets, l'intégration à la planification municipale, la sensibilisation et la communication publique, etc.) et d'élaborer un lien permanent entre le niveau central et local.

• Au sein du MAP renforcer la plateforme de coordination des actions directement et indirectement liées à la mise en œuvre des CDN dans le cadre de l'action des autorités locales (par exemple, soutenir des initiatives telles que Villes intelligentes, Villes saines, Villes propres, l'adhésion à la CdM et une gestion urbaine/ municipale totalement durable).

• Au sein du MAP, faciliter également la coordination des actions mais aussi suivi des résultats de ces actions afin de mieux évaluer les progrès et d'éviter les efforts redondants.

• Développer des mesures pour mieux diriger les fonds verts vers les zones urbaines qui ont les cas de COVID-19 les plus élevés, qui font face à l'incertitude économique et qui, également, s'urbanisent d'une manière intense et souffrent des difficultés de gestion d'émissions de Carbone.

Sur la base des constats et analyses effectués, les actions suivantes sont recommandées aux autorités locales :

• Définir et intégrer les considérations climatiques dans les quatre niveaux de planification de la ville (planification stratégique, spatial, d'investissement en capital et budgétaire) et assurer l'alignement entre ces niveaux de planification.

• Adopter et mettre en œuvre des réglementations, des normes de conception et des incitations pour encourager les investissements privés et des ménages dans les bâtiments, les véhicules, les équipements et les appareils écologiques.

• Évaluer et communiquer comment les plans d'action climatique des villes s'alignent avec les objectifs nationaux et internationaux tels que l'Accord de Paris [et les CDN respectives] et les Objectifs de Développement Durable. Si les plans ne sont pas encore alignés, les villes peuvent comparer les plans locaux avec les objectifs nationaux pour le faire.

2.4. Mobilisation des investissements du Secteur Privé

Sur la base des constats et analyses effectués, les actions suivantes sont recommandées :

• Établir le cadre juridique pour soutenir les modèles de partenariat-public-privé (PPP), avec des mesures spécifiques qui facilitent la mise en œuvre des activités climats par différents modèles PPP.

• Renforcer la multiplication et la reproduction des modèles de référence des contrats de concessions municipales.

¹² http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/MEDSTAT_programme

- Créer un centre de soutien technique pour les autorités locales pour les accompagner dans les procédures et mises en place des contrats PPP et de concessions municipales. En cas de la mise en place du MAP, intégrer ce service au sein du MAP.

3. Cadre de Suivi et d'Évaluation

Les actions recommandées comprennent (mais ne se limitent pas à) :

3.1. Analyse des Données

Sur la base des constats et analyses effectués, les actions suivantes sont recommandées :

- Réduire la vulnérabilité du cadre de suivi et d'évaluation afin d'améliorer l'efficacité du cadre politique, de NAP et des LEDS.
- Améliorer le système actuel d'inventaire des GES mis en place dans le cadre du système de vérification des rapports de mesure, disponible à la page web www.mrv.tn mise en place par l'ANME.
- Créer une entité unique qui servira de plaque tournante pour la collecte, le traitement, l'archivage et la déclaration des inventaires de GES. Il est recommandé de mettre en place des systèmes nationaux de suivi de l'action climatique - y compris des indicateurs de suivi, des plateformes en ligne, des portails ainsi que des tableaux de bord. Cela activera les discussions nationales sur le climat et permettra aux acteurs de suivre les actions du gouvernement en matière de climat par rapport à l'Accord de Paris.
- Renforcer la coopération avec les actions de soutien pertinentes, par exemple le projet MEDSTAT pour le MRV avec les institutions statistiques nationales. MEDSTAT¹² est un projet de coopération statistique internationale, mené par l'Union européenne avec des pays non-membres et axé sur la coopération avec les pays méditerranéens dans le cadre de la politique européenne de voisinage (PEV).
- Effectuer une analyse intersectorielle des données disponibles pour les autorités locales afin de mesurer les progrès de la mise en œuvre du PAAEDC.
- Améliorer la législation afin de faciliter la collecte de données et l'accessibilité aux données relatives au changement climatique, y compris pour le secteur privé.

3.2. Collecte et gestion des données

Sur la base des constats et analyses effectués, les actions suivantes sont recommandées :

- Développer un centre d'information national, en conservant les données et en évaluant les progrès de l'intégration des CDN aux niveaux national et local.
- Assurer la coordination avec d'autres institutions comme l'Institut national des statistiques (INS).

3.3. Le Suivi du Financement Climat Urbain

Sur la base des constats et analyses effectués, les actions suivantes sont recommandées :

- Au niveau des institutions de financement du développement, promouvoir les meilleures pratiques pour suivre et rendre compte du financement climatique urbain au niveau du projet en développant des méthodes harmonisées.
- Au niveau des institutions financières privées et les entreprises, encourager la déclaration des données normalisées sur leurs investissements urbains alignés sur le climat à un référentiel central.

4. Activités de Renforcement des Capacités

Les actions recommandées comprennent mais ne se limitent pas à :

4.1 Des Ressources Humaines à l'Échelle Nationale et Locale

Sur la base des constats et analyses effectués, les actions suivantes sont recommandées :



Ribat de Monastir

À l'échelle nationale :

- Au sein du ministère des Affaires locales et de l'Environnement, prendre l'initiative d'entreprendre les actions de renforcement des capacités fortement prioritaires, sur la méthode de développement d'un cadre politique national synchronisé dans les domaines liés au changement climatique (pour les membres du GCN) et sur la collecte des données pour les agents publics nationaux et locaux sur l'élaboration d'un inventaire des GES et l'utilisation détaillée des lignes directrices du Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), des fiches de données et des calculs et sur la préparation des NAPs et LEDSS pour les experts nationaux.

À l'échelle locale :

- Concevoir, financer et réaliser des actions ciblées de renforcement des capacités, éventuellement dans le cadre de la mise en œuvre du MAP sur la manière d'inclure le PAAEDC dans les plans de développement des autorités locales, et de prendre en compte le PAAEDC dans la planification budgétaire annuelle et la dotation fixée pour les municipalités. Dans ce contexte, il est recommandé de désigner et de former un « responsable de mise en œuvre du PAAEDC » dans chaque commune, chargé de superviser la préparation et la mise en œuvre du PAAEDC.

4.2 Fournir des outils et lignes directrices

Sur la base des constats et analyses effectués, les actions suivantes sont recommandées :

- Préparer des modèles pour les activités de formation avec des programmes, des outils et des lignes directrices à l'usage des communes.
- Mettre à disposition les directives de planification du PAAEDC, des modèles, des vidéos et de multiples outils adaptés aux contextes nationaux et locaux.
- Organiser des activités de jumelage institutionnel pour les autorités des membres du GCN avec les pays où l'intégration du GCN dans les plans nationaux est bien avancée.

4.3 Communication publique sur les CDN

Sur la base des constats et analyses effectués, les actions suivantes sont recommandées :

- Créer un bureau national chargé de la communication des CDN qui travaillerait de manière horizontale avec tous les ministères concernés et de manière verticale avec toutes les autorités locales afin de délivrer un message synchronisé et complémentaire au public.
- Concevoir dans tous les programmes nationaux pertinents un volet de sensibilisation au climat.
- Entreprendre des campagnes nationales de sensibilisation à plusieurs niveaux, avec des activités telles que des affiches explicatives, des courts métrages et des solutions éco-innovantes, etc.
- Organiser des actions de sensibilisation au niveau de la société civile, telles que les initiatives « Actions de défis entreprises par les jeunes » et de démarrage, afin de renforcer le pouvoir des jeunes et de les inciter à entreprendre des actions communes.
- Aborder les défis climatiques sur les réseaux sociaux par des activités telles que la mise en ligne d'un blog spécifique où les utilisateurs peuvent voter et partager leurs histoires et photos préférées.

- Promouvoir des campagnes sociales pour stimuler l'entrepreneuriat vert dans le pays - avec un accent particulier sur les femmes, par exemple leurs rôles de leaders et à la tête d'entreprises, etc.

4.4. L'intégration de la dimension de genre

Sur la base des constats et analyses effectués, les actions suivantes sont recommandées :

- Intégrer la dimension du genre dans l'ensemble des efforts de mise en œuvre des CDN aux niveaux national et local comme il se fait lors de la révision des CDN.
- Lier le cadre politique national au programme de travail quinquennal renforcé de Lima sur le genre et à son Plan d'action sur le genre (Décision 3/CP25-décembre 2019¹³)

¹³ <https://unfccc.int/documents/204536>

ANNEX

CONTRIBUTION PRÉVUE DÉTERMINÉE AU NIVEAU NATIONAL (2015-2030)	CDNs EN COURS D'ACTUALISATION TUNISIE SYNTHÈSE (2021-2030)
PRIORITÉS NATIONALES	
- L'objectif de réduction des émissions de GES de 25,8% à l'horizon 2030 - Avec 75% des réductions d'émissions, l'énergie est le principal contributeur à l'objectif tunisien en 2030 - L'objectif de réduction de la baisse de l'intensité carbone de 41% en 2030 - L'objectif de réduction de la baisse de l'intensité carbone de 13% en 2030 (contribution inconditionnelle) - L'objectif de réduction de la baisse de l'intensité carbone de 28% en 2030 (contribution conditionnelle)	- L'objectif de réduction des émissions de GES de 18,6% à l'horizon 2030 - Avec 73% des réductions d'émissions, l'énergie est le principal contributeur à l'objectif tunisien en 2030 - L'objectif de réduction de la baisse de l'intensité carbone de 45% en 2030 - L'objectif de réduction de la baisse de l'intensité carbone de 28% en 2030 (contribution inconditionnelle) - L'objectif de réduction de la baisse de l'intensité carbone de 17% en 2030 (contribution inconditionnelle)
Gaz ciblés : CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	
Besoins financiers : 17,5 milliards USD - Énergie: 14,917 milliards USD - Agriculture, Forêt et Autres Utilisations des Terres : 1,533 milliards USD - Déchets : 972 millions USD	Besoins financiers : 14,3 milliards USD - Énergie: 11,785 milliards USD - Agriculture, Forêt et Autres Utilisations des Terres : 631 millions USD - Déchets : 1,182 milliards USD - Procédés Industriels : 675 millions USD
Environ 85% des besoins en financement devraient être mobilisés pour le secteur de l'énergie, dont 40% pour l'efficacité énergétique et 45% pour les énergies renouvelables. L'effort national nécessaire pour réaliser la contribution inconditionnelle de la Tunisie est estimé à presque 10% des besoins totaux en investissement dans l'atténuation	Environ 83% des besoins en financement devraient être mobilisés pour le secteur de l'énergie, dont 49% pour l'efficacité énergétique, 37% pour les énergies renouvelables et 14% pour le renforcement de l'infrastructure électrique L'effort national nécessaire pour réaliser la contribution inconditionnelle de la Tunisie est estimé à presque 23% des besoins totaux en investissement dans l'atténuation L'appui international à mobiliser en vue de soutenir la réalisation de la contribution conditionnelle s'élèverait à 11 milliards USD
Les programmes pour le recours aux mécanismes de marché carbone : - Plan Solaire Tunisien - Atténuation dans le secteur cimentier, et dans tout autre secteur disposé à s'intégrer dans des marchés carbonés - Efficacité énergétique et énergies renouvelables dans le secteur du bâtiment	Les applications pour le recours aux mécanismes de marché carbone : - Des systèmes de taxation carbone sur la consommation des produits énergétiques pour l'alimentation du Fonds de Transition Énergétique - D'un système de crediting destiné à l'atténuation de GES dans le secteur électrique - D'un système de crediting visant le secteur cimentier - Le renforcement des capacités pour le recours aux mécanismes de marché carbone
Impacts en termes de Développement Durable	
Énergie - Économies d'énergie primaire: 7,6 Mtep en 2030 et 51 Mtep cumulées - Environ 58.000 équivalent-emplois (dont 75% proviendraient des mesures d'efficacité énergétique dans le bâtiment)	Énergie - Économies d'énergie primaire: 4 Mtep en 2030 et 20 Mtep cumulées - Impacts macro-économiques : un gain de 1% de PIB - Environ 12 000 emplois additionnels

Forêts et Autres Utilisation des Terres

- Équilibre des écosystèmes et préservation de la fertilité des sols
- Amélioration du bilan fourrager pour l'alimentation du bétail
- Création d'emplois et d'activités génératrices de revenus dans les zones rurales
- Stabilisation des populations et lutte contre l'exode rural

Agriculture

- Amélioration de la qualité d'alimentation du bétail et augmentation de la productivité de l'élevage
- Préservation de la qualité des sols et de leur fertilité
- Promotion de l'agriculture biologique et réduction de la pollution du milieu agricole par les engrais chimiques
- Amélioration de la qualité du fumier et valorisation organique des déchets animaux

Déchets

- Optimisation de l'utilisation des ressources nationales, à travers la valorisation des déchets
- Préservation de la santé publique grâce à une meilleure gestion des déchets solides et liquides
- Meilleure exploitation des ressources en eau, grâce à la réutilisation des eaux usées traitées
- Émergence de nouveaux secteurs économiques et création d'emplois

Forêts et Autres Utilisation des Terres

- Remplacement de l'espace rural au cœur du développement du pays
- Hausse des revenus de la population rurale
- Création d'emplois et d'activités génératrices de revenus dans les zones rurales
- Stabilisation des populations et lutte contre l'exode rural
- Contribution aux objectifs des autres conventions (biodiversité, désertification)

Secteur des Procédés

- Réduction des pollutions
- Baisse des coûts de production du ciment au profit des consommateurs et des secteurs liés

Agriculture

- Réduction de la pollution du milieu agricole (sols et eaux) grâce aux pratiques de l'agriculture biologique et de l'optimisation de l'utilisation des engrais chimiques
- Amélioration de la qualité du fumier et valorisation organique des déchets animaux
- Impacts bénéfiques des répartitions plus égalitaires des fruits de la croissance sur toutes les catégories rurales (femmes, jeunes, métiers défavorisés)

Déchets

- Optimisation de l'utilisation des ressources nationales, à travers la valorisation des déchets
- Préservation des sols, des ressources en eaux, et de la santé publique grâce à une meilleure gestion des déchets solides et liquides
- Meilleure exploitation des ressources en eau, grâce à la réutilisation des eaux usées traitées
- Émergence de nouveaux secteurs économiques et création d'emplois

Les Secteurs de Vulnérabilité de la Tunisie aux changements climatiques

- Les ressources en eau
- Le littoral
- L'agriculture
- Les écosystèmes
- La santé
- Le tourisme

- Les productions agricoles
- Les ressources en eau
- Les écosystèmes naturels
- Le littoral
- La santé
- Le tourisme
- Le genre
- L'aménagement du territoire
- La réduction des risques de catastrophes liées aux changements climatiques

Mesures d'adaptation / Objectifs de renforcement de la résilience

Les ressources en eau :

Mettre en place de projets de transfert et de réutilisation des eaux usées traitées et le renforcement et la sécurisation de l'alimentation en eau des grands centres urbains

Les ressources en eau :

- Améliorer la gestion quantitative et qualitative des ressources eaux conventionnelles face aux impacts du changement climatique
- Massifier l'utilisation des eaux non conventionnelles pour faire face la raréfaction de la ressource sous l'effet du changement climatique
- Renforcer les capacités techniques, scientifiques et institutionnelles des acteurs de l'eau à s'adapter au changement climatique

La résilience sociale :

- Intégrer une approche inclusive et systémique du genre dans les mesures sectorielles de la politique agricole, de la gestion des ressources en eau, de la préservation des écosystèmes, des domaines d'interventions de la RCC, de la politique sanitaire et de l'offre touristique alternative et durable

Le littoral :

La réhabilitation et la lutte contre l'érosion côtière, le réaménagement et délocalisation des zones industrielles côtières, la réhabilitation et protection des infrastructures existantes contre les risques d'impacts climatiques et l'implantation des fermes et infrastructures aquacoles

La résilience territoriale :

- Mettre en place un cadre national d'adaptation au changement climatique avec une prise en compte de l'aménagement du territoire
- Intégrer dans les processus de planification territoriale, la vulnérabilité et les risques liés au changement climatique
- Produire et partager de l'information, du savoir et des connaissances pour améliorer la résilience du secteur du littoral aux effets du changement climatique et des catastrophes naturelles
- Développer et intégrer des procédés, méthodes et outils innovants qui intègrent le changement climatique et les risques de catastrophes naturels dans la planification dans le secteur du littoral
- Développer un programme pour l'aménagement, la protection et la réhabilitation des paysages et écosystèmes côtiers et marin

Les écosystèmes :

- Réhabilitation des pépinières forestières et développement des espèces autochtones et à usages multiples
- Gestion intégrée des forêts de chêne liège dans les zones à haut risque d'incendie
- Aménagement des parcours et des nappes aléatiques dégradées
- Conservation des fonctions écologiques des zones basses du littoral
- Aménagement rural intégré des bassins et sous-bassins versants vulnérables, et régulation des inondations
- Consolidation biologique des ouvrages de lutte contre l'ensablement et appui à la mise en œuvre des plans d'actions régionaux de lutte contre la désertification

La résilience écologique :

- Surveiller, protéger, réhabiliter et rationaliser l'utilisation des ressources naturelles, atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres et assurer la durabilité des biens et services rendus par les écosystèmes naturels
- Mesures sélectionnées à partir de la Stratégie et le Plan d'Action National pour la Biodiversité (SPANB) établi par la Tunisie à l'horizon 2030 dans le cadre de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB)

La résilience sociale :

- Intégrer une approche inclusive et systémique du genre dans les mesures sectorielles de la politique agricole, de la gestion des ressources en eau, de la préservation des écosystèmes, des domaines d'interventions de la RCC, de la politique sanitaire et de l'offre touristique alternative et durable

Le tourisme :

- Réhabilitation du littoral touristique tunisien et protection des zones touristiques contre l'avancée de la mer
- Définition de régions climato-touristiques et adaptation de la répartition de circuits écotouristiques
- Développement d'une offre à la fois alternative et complémentaire au tourisme balnéaire, en particulier sur les thématiques de santé, culture, sport et écologie
- Lancement et promotion du concept de l'Hôtel Ecologique
- Optimisation de la gestion des ressources en eau par le secteur touristique et réalisation de mini-stations de dessalement de l'eau de mer utilisant les énergies renouvelables

La résilience économique

- Augmenter la résilience des secteurs économiques, dont le tourisme et ses sous-secteurs, de leurs acteurs et rationaliser l'usage des ressources
- Améliorer l'attractivité des territoires et diversifier l'offre touristique par une valorisation des territoires

La santé :

- Évaluation des risques et prévention de l'augmentation des pathologies respiratoires liées aux changements climatiques
- Mise en place d'un réseau d'épidémiologie-surveillance des principales maladies vectorielles
- Mise en œuvre et renforcement du réseau de surveillance entomologique et de lutte contre les moustiques et les phlébotomes
- Mise en place d'un programme d'adaptation du système de santé aux changements climatiques, et notamment de protection contre les maladies à transmission hydrique
- Mise en place d'une stratégie de communication sur les risques sanitaires découlant des changements climatiques

La résilience sanitaire :

- Renforcer la surveillance des maladies climato-sensibles et développer la capacité de détection précoce et d'alerte rapide des phénomènes à potentiel épidémique
- Développer les capacités du système de santé et l'habiliter pour faire face aux risques sanitaires liés au changement climatique
- Renforcer le rôle de la santé en matière de leadership et de collaboration intersectorielle et promouvoir la recherche appliquée

La résilience sociale :

- Entériner la politique nationale en matière de transversalité du genre et de lutte contre le changement climatique
- Limiter les impacts du changement climatique sur la pauvreté, renforcer la protection sociale et assurer un accès à des emplois durables pour les ménages et les communautés les plus vulnérables face aux changements climatiques

La résilience aux catastrophes naturelles liées au climat :

- Développer une gouvernance intégrée et multi-niveaux de la RRC
- Mettre en œuvre les Systèmes d'alerte précoce
- Renforcer, sensibiliser et partager les connaissances sur les risques

Besoins en financement de l'adaptation

Le besoin total de financement :
1,9 milliards USD sur la période 2015-2030

Le besoin total de financement :
2,8 milliards USD sur la période 2021-2030

Enjeux transversaux de l'atténuation et de l'adaptation

- Amélioration de la gouvernance
- Amélioration du cadre de transparence
- Renforcement de capacités et transferts technologiques
- L'intégration du genre dans les politiques d'atténuation et d'adaptation



Avertissement: Cette publication a été réalisée avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de l'équipe du projet Clima-Med et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne.

Cette publication ne peut être entièrement ou partiellement reproduite dans tout format sans l'autorisation expresse du dépositaire des droits d'auteur, et en prenant soin de mentionner la source.

Le projet Clima-Med souhaiterait recevoir une copie de tout document faisant usage de la présente publication en tant que source.

Conception & mise en page: Purple Advertising Agency

Images:

Couverture & dernière de couverture, P. 9, 11, 15, 19 : Hichem Kaouane

P. 22, 23 : Arnaud du Boistesselin

P. 28 : Freemages.com



www.climamed.eu